

PARTIE À CONSERVER



SAINT-ANDRÉ S'ILLUMINE

SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

MARCHÉ DE CRÉATEURS RÉSERVÉ UNIQUEMENT AUX PROFESSIONNELS ORGANISÉ PAR LA MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC ET LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- ▷ **LIEU** : place de la mairie
- ▷ **DATE** : samedi 2 décembre et dimanche 3 décembre
- ▷ **HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC** : le samedi de 10h à 19h (démontage des stands le soir après le marché) et le dimanche de 10h à 18h
- ▷ **HORAIRES D'INSTALLATION** : samedi de 8h à 10h
- ▷ **STANDS** : 2m de longueur sur 2m de profondeur ou 3m de longueur sur 2m de profondeur ou 4m de longueur sur 2m de profondeur
- ▷ **ANIMATIONS** : ateliers créatifs, animations musicales, chorale.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1 Vous exercez votre activité en priorité à Saint-André de Cubzac, dans le Grand Cubzaguais ou en Haute Gironde**
(les associations et professionnels exerçant sur la commune seront prioritaires dans le traitement des dossiers).
- 2 L'installation est exclusivement pour les 2 jours**
- 3 Pour les créateurs, Vous exposez uniquement des pièces de votre création :**
 - Production de pièces uniques ou de petites séries.
 - Créations originales c'est à dire non copiées.
 - Mise en avant d'une démarche créative personnelle.
 - Mise en avant de vos démarches de recyclage
- 4 Pour les métiers alimentaires :**
 - Promotion de productions locales
 - Mise en avant de votre savoir faire
 - Mise en avant de vos démarches de recyclage
- 5 La fabrication de vos créations doit être artisanale.**
- 6 Démonstration de savoir-faire**
Nous souhaitons encourager sur notre marché, dans la mesure du possible, la mise en avant des savoir-faire. Si vous souhaitez proposer une démonstration,

merci de nous le faire savoir sur la fiche de candidature.

- 7 Taille du stand et matériel**
Le stand peut faire 2mx2m ou 3x2 ou 4x2. Votre barnum/parasol ne devra pas être ancré au sol. Il devra impérativement être lesté conformément à la notice du fabricant (notice obligatoire à présenter en cas de contrôle de la mairie). Il sera décoré aux couleurs de Noël. (La mairie fournira l'électricité pour les illuminations mais pas pour les appareils de chauffage).
- 8 Propreté du lieu**
Nous devons évidemment laisser le lieu propre après notre passage. Des conteneurs spécifiques à la manifestation seront mis en place mais prévoyez des poches poubelles de 30 litres.
- 9 Le droit de place**
Chèque de caution de 50€ qui vous sera rendu le dimanche à votre départ.
Le prix du stand comprend le droit de place. Il est de 6€ par mètre/linéaire pour les 2 jours
- 10 Communication**
Nous demandons aux créateurs de participer à notre effort de communication (partage des réseaux). La mairie mettra en place un plan communication (web et papier).

Réponse obligatoire
au plus tard

**LUNDI
3 OCTOBRE
2023**

**Tout dossier incomplet
ou hors délai ne sera pas
pris en compte.**

Après le 30 octobre,
aucun remboursement du
chèque de caution ne sera
fait pour toute annulation



CONTACT

Contact et questions à Patrick Panse,
Manager de commerces par mail
à l'adresse suivante :

patrick.panse@saintandredecubzac.fr

Vous recevrez un mail de bonne
réception de votre dossier.
La réponse de la sélection vous sera
donnée vers le 30 octobre 2023.

Les créateurs non retenus seront mis
sur liste d'attente et pourront être
contactés en cas de désistement
de créateurs retenus.

Toute annulation après validation
de la sélection du commerçant
entraînera l'encaissement du chèque
d'inscription.




**SAINT-ANDRÉ
de-Cubzac**



PIÈCES À FOURNIR

**VOTRE DOSSIER À NOUS FAIRE PARVENIR PAR MAIL
OU PAR COURRIER AU PLUS TARD LE 3 OCTOBRE 2023
DOIT IMPÉRATIVEMENT CONTENIR :**

- La fiche de candidature**
- L'extrait du registre du commerce ou des métiers ou l'attestation d'inscription aux services fiscaux pour les artistes libres**
- L'inscription à la CMA**
- Une copie de votre attestation d'assurance professionnelle en cours de validité,**
- Sur une seule page en indiquant votre nom commercial :**
 - Une présentation de votre activité,
 - 5 photos maximum des créations exposées (dont 1 photo de votre stand si possible) en précisant à quel univers vous appartenez parmi : Mode / Accessoires/Bijoux / Décoration / Alimentaire / Enfant / Illustration- Papeterie-Art Si vous appartenez à plusieurs univers, merci de souligner le plus important.

CHÈQUES À NOUS FAIRE PARVENIR AU PLUS TARD LE 6 OCTOBRE 2023 :

- **Soit par courrier** à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-André-de-Cubzac – service Manager de commerces –
8, place Raoul Larche 33240 Saint-André-de-Cubzac
 - **Soit à déposer** directement dans la boîte aux lettres de la Mairie.
- Si les chèques ne sont pas parvenus pour cette date, votre dossier ne sera pas présenté lors de la sélection.** Les chèques seront détruits après si vous n'êtes pas sélectionné.

Un chèque de caution de 50€ à l'ordre de : Régie des recettes des droits de place du Marché. Nous tenons à ce que les créateurs s'engagent à rester la totalité des amplitudes horaires sur les 2 jours par respect pour le public et les autres créateurs. Si ce n'était pas le cas, le chèque de caution serait encaissé.

Un chèque d'inscription à l'ordre de : Régie des recettes des droits de place du Marché

- De 12€ pour un stand de 2m de longueur sur 2m de profondeur
- De 18€ pour un stand de 3m de longueur sur 2m de profondeur
- De 24€ pour un stand de 4m de longueur sur 2m de profondeur

